

Petit Meaulne-Vitray

Photo de Liliane Thiébaud classée 1^{ère} au concours photo



Bulletin municipal de Juin 2024

ÉDITORIAL du MAIRE de MEAULNE-VITRAY



Enfin !

C'est peut-être le mot qui vous viendra à la bouche lorsque vous apprendrez qu'une antenne mobile sera bientôt implantée sur la commune. Nous vous l'avions déjà annoncé pour les vœux mais cela devient une réalité.

Nos efforts répétés depuis de longues années ont porté leurs fruits. L'État a imposé à un opérateur l'installation de cette antenne. Si le site proposé par la commune n'a pas été retenu, c'est le site préalablement pressenti par l'opérateur qui l'a été à la suite d'une étude. L'implantation est prévue après la station d'épuration à plus de deux cents mètres des premières habitations. L'antenne qui diffusera principalement sur le lotissement et le centre bourg fera une trentaine de mètres et sera mise à la disposition de tous les opérateurs. La mise en route est prévue d'ici moins d'un an.

Un dossier d'information a été transmis par l'exploitant de l'antenne ; il est consultable en mairie.

En cas de questionnements, vous pouvez dès à présent vous rendre sur le site www.radiofrequences.gouv.fr.

2024 verra aussi la mise en place, par le SDE03, d'une borne de recharge rapide pour les véhicules électriques dans le secteur de la RD 2144, l'emplacement n'étant pas encore bien défini.

Ainsi donc, avec le panneau lumineux déjà en place, notre commune accueillera dans les prochains mois les dernières technologies : 5G, une borne électrique ultra rapide de 60 kW, et sans financement communal. Voilà qui peut nous satisfaire !

En plus de l'achèvement de la cuisine de Vitray, votre conseil municipal a prévu plusieurs petits travaux autant sur les chemins que sur les bâtiments communaux, permettant d'entretenir au mieux notre commune et ses équipements. Je vous invite à découvrir ces travaux dans ce bulletin.

Afin d'améliorer la qualité de vie dans notre village et sa propreté, de nouveaux sites de Toutounet sont prévus et la benne à verre au lotissement sera enfouie.

Comme à l'accoutumée, la présentation du budget dans ce bulletin vous permettra de vérifier les comptes de la commune, ce que vous pouvez aussi faire sur le site www.impots.gouv.fr rubrique "compte des communes".

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Pierre-Marie Delanoy

ÉDITORIAL de LA MAIRE DÉLÉGUÉE



Lors de notre dernier bulletin, nous avons le plaisir de vous annoncer le début des travaux de la cuisine de Vitray avec livraison fin juin.

Malheureusement, le délai ne sera pas respecté.

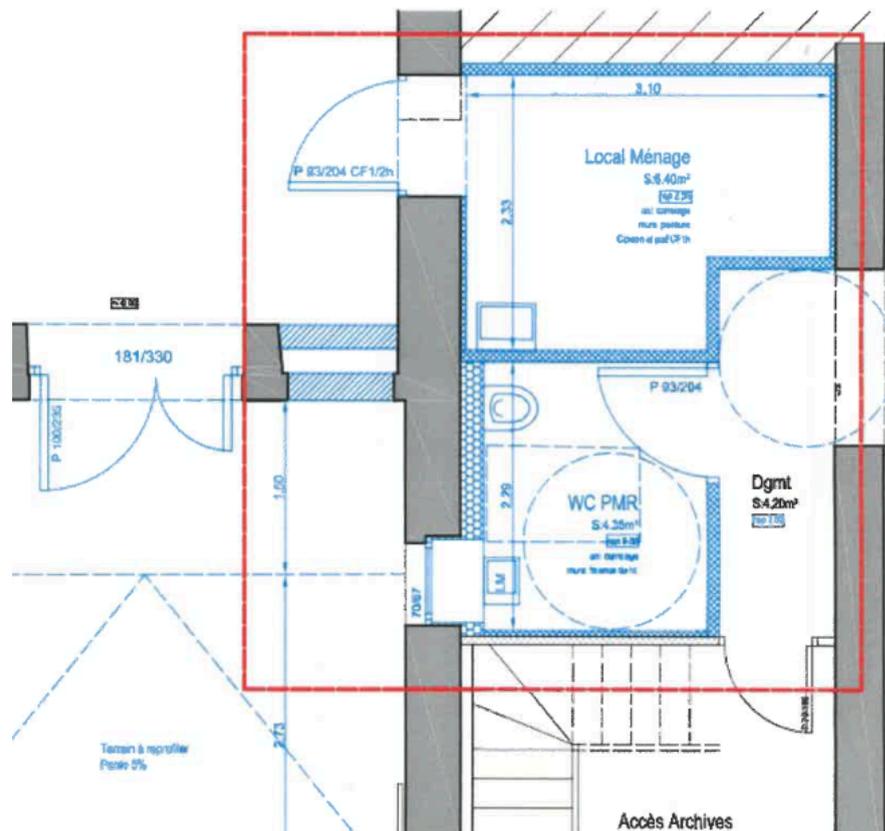
Si la cuisine prend forme, c'est au niveau des toilettes PMR de la mairie et du local technique que des problèmes ont été découverts. Le plancher étant trop abîmé, une modification des plans initiaux a été nécessaire, d'où une demande de devis supplémentaires impliquant des délais de traitement des dossiers plus longs. Les travaux de démolition de cette partie ont enfin débuté la semaine 24.

Le point positif est que le local technique mesurera 6,40 m² au lieu de 2,30 m² permettant une plus grande surface de stockage et le WC PMR mesurera 4,35 m² au lieu de 2,30 m². Le montant de l'ensemble des travaux s'élèvera à 167 232,50 € HT subventionné à hauteur de 55 242,00 € par la région et 53 937,00 € par l'Etat.

Cette somme peut paraître élevée mais nous sommes obligés de respecter des contraintes réglementaires liées à l'utilisation des espaces publics d'où des équipements et des matériaux plus chers.

Nous espérons une livraison fin septembre afin d'accueillir l'exposition d'Arbres en Art prévue du 21/10 au 03/11/2024.

**Plan du local
technique et du WC
PMR**



D'autres travaux de voirie ont été réalisés au cours du mois de juin à Jovinière, Palonnière et route de La Villette.

Le site Auvergne Numérique sur l'éligibilité à la fibre à Vitray nous a informé que le bourg et ses alentours font partie d'une zone où le déploiement industriel est prévu entre mi-2024 et 2025. Le titulaire du marché commence actuellement les relevés de boîtes aux lettres, et toutes les mairies concernées vont être, au fur et à mesure de l'avancée du projet, contactées afin de fiabiliser les projets de déploiement et les calendriers de chantier. Le lancement des études pour notre commune est prévu pour le troisième trimestre 2024, donc vous allez très prochainement être sollicités.

Je vous souhaite de passer un bel été sous le soleil !

Brigitte Turret

Remerciements aux bénévoles et aux scrutateurs qui aident à la tenue des deux bureaux de votes

Nous remercions chaleureusement les bénévoles qui ont bien voulu participer à la tenue des bureaux de vote de Meaulne et de Vitray, ainsi que les “scrutateurs” qui aident au comptage des voix.

Nous renouvelons l’appel aux bonnes volontés pour les (très) prochains scrutins du 30 juin et du 7 juillet.

Nouveaux bacheliers et titulaires du brevet des collèges

Les nouveaux bacheliers et nouveaux titulaires du brevet des collèges sont invités à se faire connaître à la mairie dès la proclamation des résultats ; en effet, la municipalité souhaite les féliciter et leur offrir un petit cadeau lors d’une cérémonie qui aura lieu à la rentrée.

Attention aux places à stationnement limité dans le bourg de Meaulne

Il est obligatoire d’indiquer son heure d’arrivée à l’aide d’un disque posé derrière le pare-brise. Certains l’ignorent encore malgré le panneau explicatif, ou ont omis de le faire, et se sont vu verbaliser par la gendarmerie !

Pour les places de la rue des Dames, il est prévu d’allonger la durée du stationnement à 30 minutes, afin de laisser un temps plus large pour les consultations médicales.

Le groupe de travail « Mémoire de Meaulne »

Nous avons déjà travaillé sur plusieurs sujets qui ont fait l'objet de publications numériques sur le site internet de notre commune

<https://www.meaulne.fr/memoire-de-meaulne-vitray/> : « De l'Hôtel de l'Union au Cœur de Meaulne... », « Rue des Dames du temps jadis », « La Vie agricole dans les années cinquante », « Deux Débits de boisson à Meaulne dans les années cinquante-soixante », « Les Bistrots meaulnois dans les années cinquante-soixante », « Les Hôtels-restaurants de Meaulne », « Le Marché à Meaulne dans les années cinquante ».

Nous sommes à l'arrêt car nous avons besoin que d'autres témoins du passé de notre village viennent nous rejoindre. Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec la mairie ou avec Paula Chaussonot.

Fête patronale

Comme à l'accoutumée, Meaulne Animations organise une brocante le 17 août et la fête patronale les 24 et 25 août ; celle-ci se terminera par le traditionnel feu d'artifice.

Associations

Afin de pouvoir mieux communiquer, pensez à envoyer en mairie vos coordonnées exactes (nom, adresse, n° de téléphone, courriel du ou des président(es), nom du ou des secrétaires et du ou des trésoriers), puis de même à chaque changement des membres du bureau.

Rappel :

- les bannettes à disposition des associations à la mairie de Meaulne sont à consulter régulièrement (courriers officiels de la mairie, informations, courrier inter-associations)
- les demandes de buvette (catégorie 3 = ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur) sont à faire impérativement 15 jours avant chaque manifestation
- les impressions d'affiches se font à la mairie (noir et blanc uniquement, sur papier couleur fourni par l'association)
- les demandes de publication sur le site internet, sur la page Facebook et sur le panneau lumineux sont à envoyer à paula.chausseot@gmail.com avec la mairie en copie mairie.meaulne@orange.fr

Bon à savoir :

- Le Sictom finance à hauteur de 25% les achats de gobelets réutilisables par les associations (voir avec le service gobelet@sictomrm.fr) . Il peut également prêter ponctuellement aux associations des bacs jaunes, gratuitement, et des bacs bordeaux sous condition (association@sictomrm.fr)
- L'UDAAR (Réseau de cinéma itinérant rural dans l'Allier et le Puy-de-Dôme) qui est à l'origine des séances mensuelles de cinéma sur la commune propose aux associations un nouveau service : diffuser de la publicité en avant-séance. Ce service est limité aux associations locales pour la promotion de leurs manifestations culturelles (au sens large). Ainsi, l'UDAAR03 permet aux associations locales,

faisant vivre notre territoire, de faire connaître leurs évènements à un public plus large, de rendre la culture plus visible. Les renseignements et les devis sont accessibles par demande auprès du coordinateur de l'UDAAR 03 par mail à udaar03@wanadoo.fr ou par téléphone au 06-84-73-01-98.

Concours photo

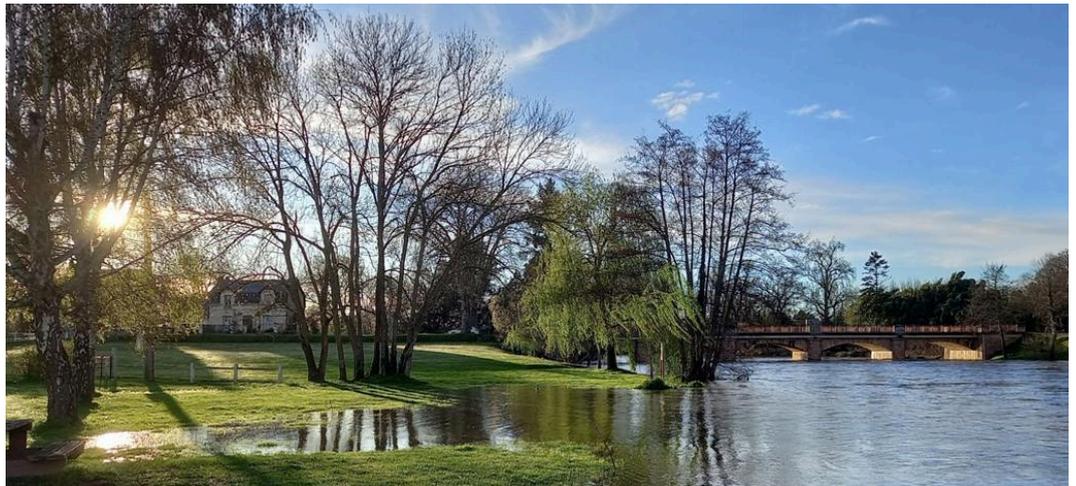
Cette année, le concours photo avait vu un élargissement du sujet imposé : au lieu de représenter les deux saisons en cours, "le sujet est libre mais le cliché doit être pris sur le territoire de la commune (la localisation, même approximative, sera indiquée dans l'envoi) et daté de l'année scolaire en cours (septembre 2023 à juin 2024)". Malheureusement, nous avons été déçus du petit nombre de photos envoyées, en comparaison avec la trentaine du premier concours. Il n'en est pas moins vrai que la qualité est là et que les photos étaient toutes belles.

Photo de
Liliane
Thiébaud
classée 2^{ème}



Celle qui a été plébiscitée pour la première place, et qui constitue l'en-tête de ce bulletin municipal, a été prise par Liliane Thiébaud : nous avons apprécié la lumière qui éclaire le bâtiment de la Cure en contraste avec les nuages et la vue joliment cadrée depuis le Jardin de la Cure.

Photo de
Sylvain
Demont
classée 3^{ème}



Se suivent de très près une deuxième photo de Liliane Thiébaud avec ciel d'orage et arc-en-ciel et une photo de Sylvain Demont où le soleil joue avec les reflets de l'Aumance en crue, puis une troisième photo de Liliane Thiébaud et la photo de Pascal Bruny. Elles apportent toutes un peu d'air et de beauté à nos textes. Nous remercions et félicitons ces contributeurs.

Travaux

Travaux de voirie financés par la Communauté de communes

Secteur de Vitray

VC 7 : 650 ml (fossés)

VC 4 Palonnière : 2 000 ml (voirie)

VC 6 Jovinière : 1 200 ml (voirie et fossés)



Route de Palonnière



Secteur de Meaulne

VC 16 Chemin de Dagouret : 400 ml (voirie)

VC 6 Les Deux Rivières : 1 purge (voirie)

VC 10 Route du Vernet : pose de bordures pour la gestion des eaux de pluie

La signalisation horizontale (STOP et CÉDEZ LE PASSAGE) sera réalisée par nos agents techniques.

Travaux de voirie financés par la commune (pour les chemins)

Travaux effectués :

- Fossé chemin de Fay
- La descente du chemin de terre de la Scierie

Autres travaux : au Canal de Berry

- Réparation du chemin de halage en urgence à cause d'une voie d'eau.
- Fin du rognage des souches le long du chemin de halage.

Travaux à venir (devis signés)

- Chemin des Arpents (gestion eaux de pluie)
- Busage RD 28 route d'Ainay-le-Château à l'intérieur de l'agglomération au niveau du ralentisseur (gestion eaux de pluie)
- Chemin des Mortiers (fossés + réfection du chemin)

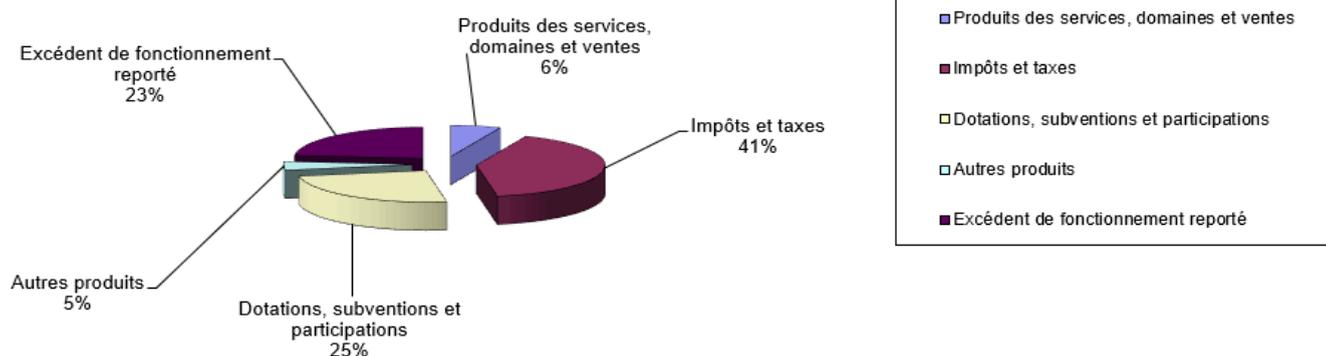
Panneau lumineux

Un double panneau lumineux, financé par le Département, a été installé à l'aire d'accueil, le long de la RD 2144. Bien que l'emplacement ne soit pas optimum, c'était le seul lieu qui bénéficiait de plusieurs atouts : proximité du centre bourg mais éloignement de l'église (Monument historique), une distance de visibilité de 50 mètres et la présence d'une borne électrique communale. Il fonctionne toute la journée de 6 h du matin à minuit et est alimenté par les annonces du Département et par les publications municipales. C'est la Commission communication de la Mairie qui gère ces publications : le conseiller David Guillaume prépare de belles mises en page de ces informations. C'est pourquoi il est important pour les associations qui voudraient voir leurs annonces de manifestation publiées de bien penser à envoyer leurs affiches par voie numérique à la mairie et à Paula Chaussonot.

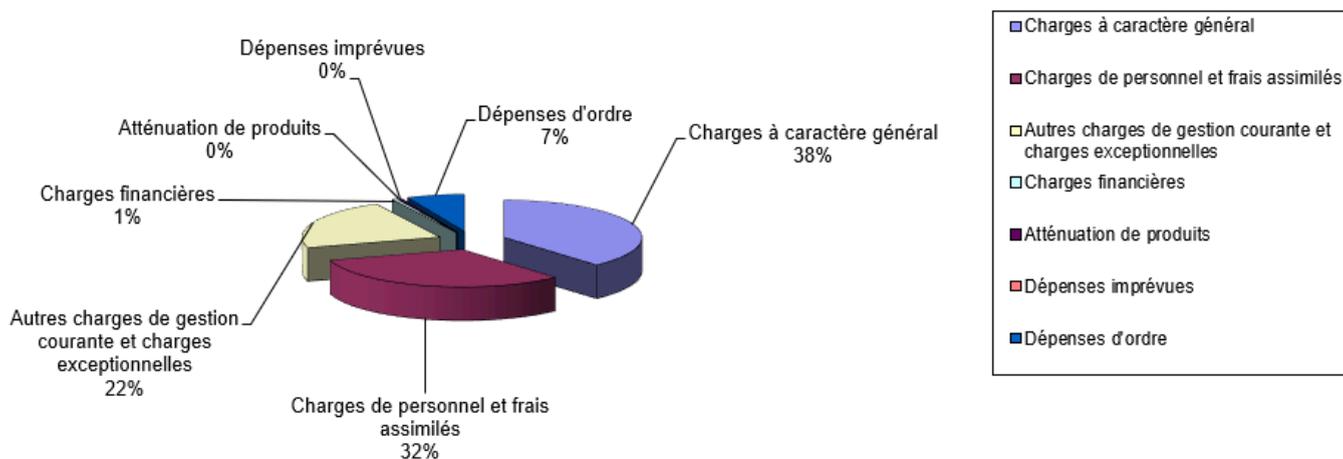
Budget

Comme les années passées, le conseil municipal a fait le choix de ne pas augmenter les taxes locales.

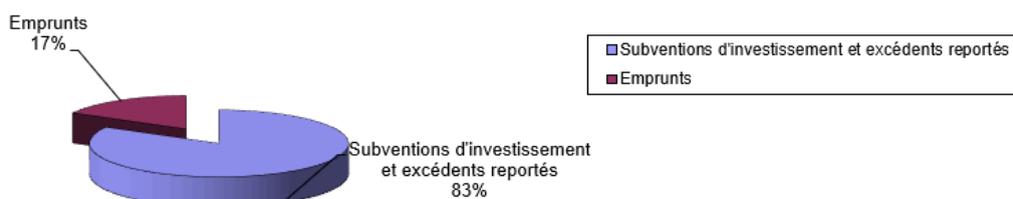
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 928 147 €



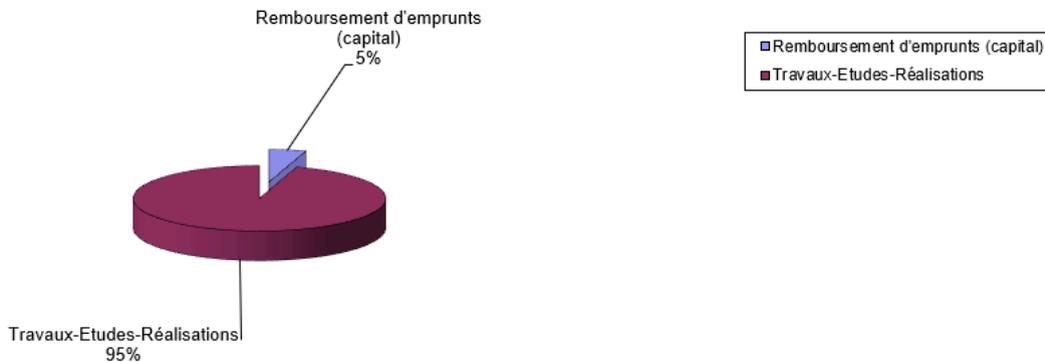
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 928 147 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT : 1 176 915 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 1 176 915 €



À noter que l'emprunt prévu l'année dernière n'a pas été réalisé, compte tenu de l'augmentation des taux. Il sera effectué cette année.

Pourquoi un emprunt ? Il permet de répartir un investissement sur les contribuables présents et futurs qui utiliseront cet équipement.

Les réalisations sont :

- de nombreux travaux sur les bâtiments communaux dont la toiture du logement du boulanger et la poursuite des travaux à la mairie de Vitray (cuisine, WC PMR, local)
- des travaux sur les chemins
- l'achat de caméras de vidéoprotection
- une étude cartographique du cimetière
- le changement du matériel informatique des mairies

Repas champêtre des aînés et rappel des conditions pour y être invité

En raison des travaux à Vitray, il aura lieu à Meaulne sur les bords de l'Aumance (ancien camping), le 20 juillet.

Conditions pour y participer :

Être âgé de 70 ans ou plus (les conjoints de moins de 70 ans sont également invités),

- Être inscrit sur les listes électorales,
- Avoir rempli l'autorisation d'utiliser vos coordonnées,
- Répondre à l'invitation avant la date limite. Une nouveauté cette année : un concert-aubade, avec deux cornemuseux, accompagnera les agapes

La cantine scolaire et sénior

Comme la cantine scolaire, la cantine sénior fonctionne tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à l'exception de la période des vacances scolaires.

Peu de personnes utilisent ce service mis en place par la municipalité à l'intention des séniors. Pourtant, la municipalité a souhaité que les aînés puissent manger à la cantine scolaire un repas équilibré pour le prix modique de 6 € ; un bâtiment climatisé sous verrière a spécialement été construit en annexe derrière la cantine scolaire et la mixité intergénérationnelle est possible et appréciée mais non obligatoire. Les menus sont ceux de la cantine scolaire, hors d'œuvre, plat principal, fromage et dessert, agrémentés de vin et d'un café ou tisane. Vous trouverez ces menus sur la page Facebook, sur le site internet <https://www.meaulne.fr/cantine-scolaire-et-senior/> et dans la cour de la mairie.

L'inscription se fait une semaine à l'avance auprès de la mairie de Meaulne (si l'approvisionnement est suffisant, un délai plus court peut être accepté par la cantinière).

À la première inscription, il vous sera demandé de fournir un document d'identité ainsi qu'une assurance personnelle et de signer la convention.

Il est bon de savoir que pour la cantine, les "seniors" sont les administrés âgés de plus de 65 ans, qui peuvent venir avec leur conjoint, même moins âgé.

À noter : les personnes handicapées ou momentanément incapables de se faire à manger, quel que soit leur âge, peuvent bénéficier de ce service, ainsi que les agents communaux et intercommunaux

Meaulne-Vitray VAA

- Le TAD (service de transport à la demande pour les aînés)

Vous ne pouvez vous faire accompagner pour faire vos courses ou aller chez un praticien ?

Le service du TAD est à votre disposition (sauf si le transport sanitaire est pris en charge par votre caisse de Sécurité sociale). Les demandes sont à adresser au secrétariat de la mairie une semaine à l'avance.

NOUS SOMMES ACTUELLEMENT EN RECHERCHE DE CONDUCTEURS BÉNÉVOLES pour l'accompagnement avec le véhicule municipal. Si vous voulez donner votre aide, contactez la mairie

Bon à savoir : si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'aux bureaux de vote pour les prochaines élections, faites appel au TAD

- Nous vous rappelons qu'il existe aussi un **ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL** qui fonctionne tous les lundis après-midi à partir de 14h au gîte de groupe communal.

Un principe de cet atelier est la transmission des savoirs à travers des séances de lecture, cuisine, jeux de société : ainsi, des aînés bénévoles transmettent aux enfants.....

Une vingtaine d'enfants y sont actuellement inscrits.

Cet atelier travaille actuellement à la préparation de la Fête des Lumières en partenariat avec des associations de la commune. À cette occasion, une convention passée avec l'association caritative Grégory Lemarchal nous permettra de reverser l'intégralité des ventes à cette association qui œuvre pour les malades de la mucoviscidose.

Cette Fête des Lumières se déroulera les 14 et 15 décembre à la salle Alain Fournier, Place de la Mairie à Meaulne.

À signaler que cet atelier a confectionné des objets et petits paniers remplis de bonbons ou chocolats qui ont été remis à l'occasion de Noël et de Pâques aux enfants scolarisés sur la commune en maternelle et en primaire.

À l'étude actuellement, un partage avec des adolescents de la commune, à leur demande, sur des actions bien ciblées.

- Meaulne-Vitray VAA – **BILAN et PROJETS**

Conventionnée depuis juin 2014 avec le Réseau francophone des Villes Amies des Aînés, votre commune a débuté dans cette démarche par l'organisation d'un diagnostic participatif impliquant des aînés dans la mise en œuvre d'actions diverses.

Toutes ces actions doivent répondre à des critères très précis qui tendent à développer la qualité des politiques de l'âge sur notre commune et améliorer l'environnement social pour une plus grande qualité de vie.

Nous sommes en juin 2024 et cela fait 10 années que nous œuvrons dans ce sens. Nous sommes à ce jour en démarche pour obtenir la labellisation de notre village en « Village ami des aînés »

Les services extérieurs et bâtiments, le lien social et la solidarité, la culture et les loisirs, la citoyenneté et l'emploi, les services de santé, l'habitat, les transports, la communication et l'information sont les thèmes abordés lors de nos concertations citoyennes auxquelles tous les aînés sont conviés.

Grâce à ce travail, un dossier est en cours pour la construction sur notre commune d'un habitat inclusif. Également, nous avons un projet vacances pour les aînés relevant de la CARSAT et ayant de très faibles revenus.

« Rompre la solitude » est notre cheval de bataille, « combattre l'âgisme » en est un autre, et c'est ensemble que nous poursuivrons. Nous vieillirons tous : il n'est jamais trop tôt pour y penser.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous rejoindre en vous signalant à notre secrétaire de mairie.

Légalisation de signature (rappel)

Vous pouvez vous adresser à la mairie de votre domicile (résidence principale ou secondaire). La légalisation (ou authentification) de votre signature se fait obligatoirement en votre présence : vous devez présenter une pièce d'identité et signer votre document devant la personne qui légalise votre signature.

Les légalisations de signature étant effectuées par le maire ou un adjoint, il convient de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

Manifestations culturelles municipales

En plus des nombreuses activités préparées pour vous par les bénévoles des associations de la commune et des actions du Centre social (par exemple mercredi 10 et jeudi 11 juillet des ateliers gratuits autour de « La Flûte enchantée »), la municipalité offre quelques manifestations à caractère plutôt culturel, c'est-à-dire des manifestations fournissant la possibilité d'apprendre.

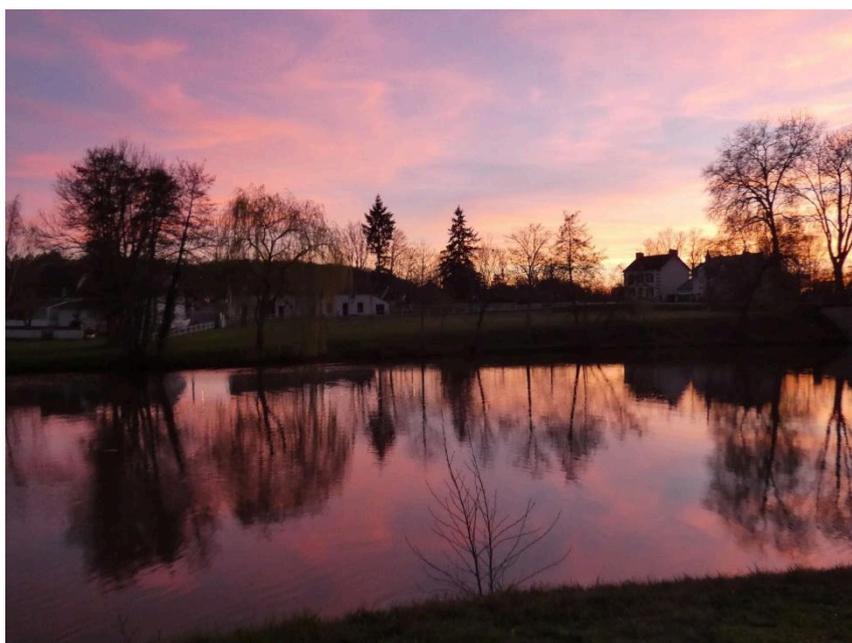
Telles ont été les deux manifestations déjà passées, la conférence d'histoire de l'art "Qu'est-ce que l'art moderne ?" du 5 mai par Michel Cégarra de Domaine M à Cérilly et la Journée mycologique du 15 juin : cueillette et identification des champignons le matin, pique-nique en forêt à midi, suivi d'une conférence sur "Les champignons en Forêt de Tronçais", journée qui fut organisée en partenariat avec la Société mycologique du Val de Cher.

Ce seront eux qui organiseront également le traditionnel Salon du champignon qui aura lieu le 3 novembre à la salle Alain Fournier.

Entre temps, vous aurez une “Soirée de la lune” le dimanche 18 août avec une conférence sur *Le volcanisme lunaire*, suivie d’une observation guidée si le temps le permet. L’année se terminera avec un concert de la chorale masculine “Les Voix de La Roche”, bien connue dans la région, le dimanche 17 novembre en l’église Saint-Symphorien.

Suite du concours photo

Photo de Liliane
Thiébaud classée 4^{ème}



Exposition D'ARBRES en ART- rentrée 2024

L'ONF et la Communauté de communes du Pays de Tronçais organisent une exposition intitulée "D'Arbres en art" qui tournera à la rentrée sur toutes les communes du Pays de Tronçais avec une cinquantaine de peintures, ainsi que des impressions sur bâche pour le site de Saint-Mayeul et la digue de l'étang de Tronçais.

Ce projet de l'artiste meaulnoise Hélène Le Roux, proposé à l'ONF et Alexandre Bessard (Mémoire de Cérilly) au départ, a reçu le soutien de la Communauté de communes.

Hélène Le Roux exposera du 23 août au 7 septembre à Meaulne et à Vitray du 23 octobre au 3 novembre.

Hélène Le Roux dans son atelier à Meaulne jeudi 20 juin 2024

L'artiste nous explique :

C'est son père, le chef de district Jean Le Roux, responsable à l'ONF- Forêt de Tronçais du secteur de la Corne de Rollay, qui l'a guidée dans sa



connaissance de la forêt et l'a initiée à la peinture. Elle s'est ensuite installée dans le Jura où la découverte de l'œuvre de Gustave Courbet au musée Courbet d'Ornans l'a orientée vers la peinture pure. Depuis une vingtaine d'années elle expose, à

Cluny, Tournus, Ornans pour le bicentenaire de Gustave Courbet, à Mâcon, Lyon, Barbizon...

En 2020, c'est le grand retour aux sources : elle s'installe avec son époux Philippe Buchet à Meaulne. Elle rencontre les travailleurs de la forêt, les forestiers, les bûcherons et la forêt devient son atelier. Son œuvre s'est affirmée comme un hommage à son père et à son enfance dans la forêt, un témoignage de transmission.

Les cinquante peintures D'Arbres en Art sur « La Forêt de Tronçais des années soixante à aujourd'hui » sont groupées en trois thèmes : Enfance, Les Hommes qui ont façonné la Forêt, et Allégorie de la Forêt. La photo prise dans son atelier montre une des toiles qui seront exposées : les habitants de Vitray n'auront pas de peine à en reconnaître le sujet !

Vous pouvez retrouver son œuvre et son parcours sur son site internet <https://www.helene-le-roux.com/>

L'artiste lance un **appel à des bénévoles** pour l'aider à assurer les permanences lors de l'exposition à Meaulne puis à Vitray ! Se proposer en téléphonant au 06 09 77 37 42.

Vitesse au bourg de Vitray

Malgré le radar pédagogique et le carrefour à 4 stops, des habitants du bourg de Vitray se plaignent encore que la vitesse ne soit pas toujours respectée et notamment à l'entrée en provenance de Meaulne où les riverains voient leurs chats se faire régulièrement écraser.

Pour la sécurité de tous,
humains et animaux,
respectons la limitation de
vitesse à 50 km/h dès
l'entrée dans le bourg ou en
direction de la sortie, et
roulons au maximum à 30
km/h au centre du bourg !



Maisons fleuries

La commune de Meaulne-Vitray reconduit le concours des
maisons fleuries. Nous vous invitons à participer nombreux.



Vous pouvez vous inscrire en
complétant le formulaire ci-dessous.
Apportez-le ou envoyez-le par mail à
mairie.meaulne@orange.fr avant le
7 juillet.

Mme/M.

adresse:

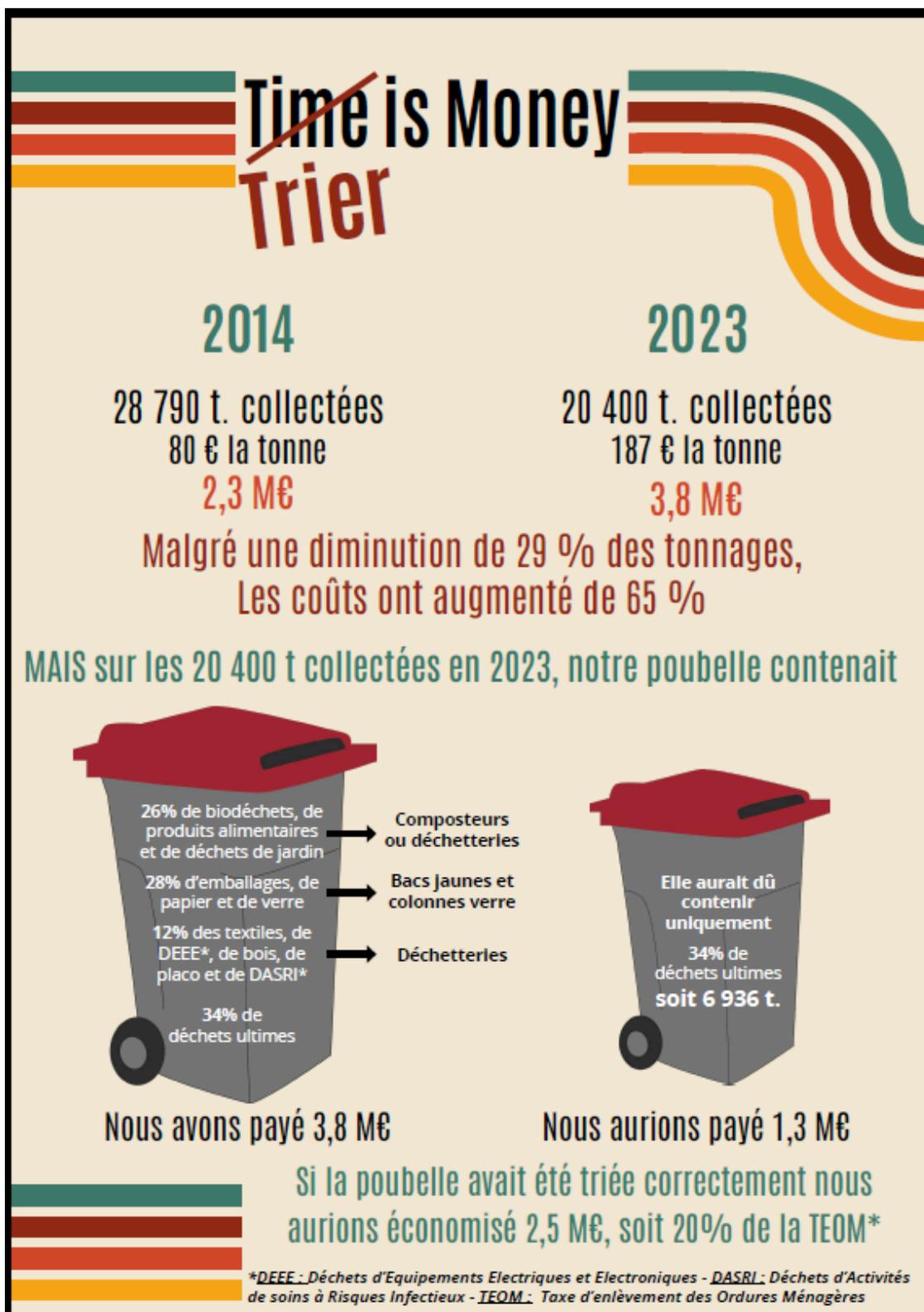
souhaite(nt) s'inscrire au concours communal des maisons
fleuries 2024.

Le / /

Signature:

À méditer !

Panneau du SICTOM RM (Syndicat intercommunal de collecte et tri des ordures ménagères de la Région montluçonnaise) :



Si les habitants trient de mieux en mieux, il reste encore dans les poubelles d'ordures ménagères des déchets qui n'ont rien à y faire, en moyenne plus de la moitié de ce qui est mis !

Et malheureusement, quelques rares concitoyens de Meaulne-Vitray ont encore des progrès à faire : une personne indélicate a été vue mettant des bouteilles en verre dans une poubelle, alors qu'à Vitray il y a une benne à verre installée dans le bourg, en plus des trois bennes à verre de Meaulne !

L'entretien de votre terrain dans le respect de ses voisins

L'entretien d'un terrain privé, même non bâti, situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance de moins de 50 mètres des habitations ou dépendances est une obligation afin d'éviter les nuisances pour vos voisins ainsi que les risques d'incendie (article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales).

Le brûlage des déchets

Il est strictement interdit de brûler à l'air libre ou dans un incinérateur des déchets verts (feuilles mortes, bois mort, tonte de la pelouse, etc.) Le non-respect peut entraîner une amende de 450 € (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020)

Et comme il est interdit depuis le 1er janvier de cette année de mettre les déchets fermentescibles dans les poubelles, il faut trouver un moyen pour les évacuer.

La solution la plus écologique est de réaliser son compost ou son paillage, d'autant plus que le paillage limite les besoins en eau et donc l'arrosage. Donner ses déchets organiques à des poules est une autre solution facile et qui rapporte...des œufs. Même si l'on ne possède pas de jardin, le compostage est possible puisque le SICTOM met actuellement en place des composteurs collectifs.

Lorsque ces solutions manquent, la seule possibilité est de déposer les déchets verts en déchetterie. De plus, le SICTOM propose régulièrement des ventes de compost.

Pour épargner à certains le déplacement avec une remorque vers la déchetterie, la commune, en accord avec le SICTOM, vous donne la possibilité de déposer les déchets verts, auparavant triés, sur un terrain municipal route de Vitray (derrière le conteneur pour verre) en empruntant la clé à la mairie contre dépôt de votre signature.

Les horaires pour la tonte de la pelouse

La tonte du gazon provoque des nuisances sonores. Votre pelouse pourra se refaire une beauté à certains horaires de la journée. Ce sont des arrêtés préfectoraux qui régissent ces autorisations. Dans l'Allier, ils reprennent la loi du 31 décembre 1992 et le décret du 18 avril 1995 sur le bruit.

Votre gazon peut donc être tondu du lundi au vendredi entre 8h30 et 19h avec une pause entre 12h et 14h, le samedi de 9h à 12h et 15h à 19h ; enfin, le dimanche et les jours fériés, entre 10h et 12h seulement.

Enquêtes INSEE

Trois enquêtes effectuées par l'INSEE sont actuellement en cours sur le territoire de la commune : l'une sur le logement des ménages se termine fin juin, la deuxième, du 26 juin au 20 juillet 2024, porte sur les loyers et charges et la troisième, concernant les conditions de travail et les risques psychosociaux, aura cours de juillet 2024 à mars 2025 (renseignements sur le site de l'INSEE <https://www.insee.fr/fr/information/7625812>).

L'enquêtrice officielle vous contacte d'abord par courrier avant de vous rencontrer. Pour rappel, les réponses sont obligatoires mais anonymisées.

Démarchage : distinguer le vrai du faux

Les "vrais" démarcheurs sont des travailleurs indépendants ou rattachés à une entreprise (des VRP : voyageur, représentant et placier), qui doivent pouvoir justifier de leur identité et de leur profession. Le contrat signé doit aussi respecter plusieurs conditions (délai de rétractation, devis, conditions de paiement) pour être considéré comme valide.

Les "faux" démarcheurs utilisent le prétexte du porte-à-porte pour s'introduire chez vous afin d'effectuer un repérage en vue d'un cambriolage ou pour voler de petits objets de valeur. Ils agissent en général par deux.

Une visite inattendue : les bons gestes

Si un démarcheur se présente à votre porte, quelques bons réflexes :

- Si vous le pouvez, vérifiez le nombre de personnes présentes avant d'ouvrir la porte (par le visiophone ou le judas).
- Exigez la présentation d'une carte professionnelle.
- Ne signez rien avant d'avoir le devis en main.
- Ne versez pas d'argent, ne signez pas de chèque, surtout antidaté.
- En cas de doute, proposez d'appeler l'organisme professionnel auquel est rattaché le démarcheur.
- Si le vendeur se montre insistant ou menaçant, composez immédiatement le 17 pour faire intervenir la police ou la gendarmerie.

Suite du concours photo

**Photo de Pascal
Bruny classée
5^{ème}**



INFOS PRATIQUES :

Mairie de Meaulne-Vitray : 2, Place de la Mairie Tél : 04 70 06 95 34

Fax : 04 70 06 91 29

Mail : mairie.meaulne@orange.fr

Site web : <https://www.meaulne.fr>

Page Facebook :

<https://www.facebook.com/MairiedeMeaulneVitray>

Accueil du lundi au jeudi et vendredi en semaine paire : 9h-12h et 15h-18h

Consultation d'un élu (maire ou adjoint) sur rendez-vous le samedi de 11h à 12h

Location de la salle Alain Fournier :

renseignements sur le site municipal puis s'adresser à la mairie de Meaulne-Vitray

Ecole maternelle - Ecole primaire :

9, place de l'Église -14, Place de la Mairie

Tél : 04 70 06 98 75 - Tél : 04 70 06 92 12

Mail : ecole.meaulne.03@ac-clermont.fr

Garderie en période scolaire pour les enfants scolarisés à Meaulne

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

7h-9h et 16h30-18h30

Tél : 04 70 04 33 56

Centre Social : 7, chemin de Dagouret

Tél : 04 70 06 95 21

Mail : accueil.csr.meaulne@gmail.com

Site web: <http://meaulne.centres-sociaux.fr>

Bibliothèque : École primaire

Les 1er et 3ème mercredis du mois de 14h à 15h Responsable : Mme LAURENT

Déchèterie de Vallon en Sully :

La Montgarnie – Tél 04 43 89 00 07 Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 8h-11h45 et 13h30-17h45 ; fermeture lundi, jeudi et dimanche

SICTOM Région Montluçonnaise
rue du Terrier, 03410-Domérat

Tél : 04.70.64.23.80

Collecte des ordures ménagères et des recyclables :

Lundi matin pour Meaulne et pour Vitray (Ordures ménagères couvercle rouge semaine paire et recyclables couvercle jaune semaine impaire)

Mairie de Vitray : 204, rue du Bourg, Vitray Tél : 04 70 06 96 08

Ouverture : lundis et mercredis de 9h30 à 12h30 et de 13h à 15h30,

et un vendredi sur 2 (semaines impaires) de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Permanence maire déléguée sur rendez-vous

Mail : mairie.vitray@orange.fr

Location de la salle des fêtes : renseignements site municipal puis s'adresser à la mairie de Vitray

Médecins : Mme Laure GOZARD

et M. Andy HUGONNIER

15, rue des Dames – Tél : 04 70 06 95 73

Médecin de garde : 04 70 30 23 30 23

Dentiste : M. Jacques VIGIER

4, rue R. et P. Acolas – Tél : 04 70 07 22 57

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h

Infirmières : Mme Mélanie VENUAT et Mme Isabelle TAVERNE

15, rue des Dames Tél : 04 70 06 98 02

Pharmacie : M. Jérôme MERLIN

19, route de Paris – Tél : 04 70 06 96 45

Ouverture du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-19h ; samedi 9h-12h

Pharmacie de garde : 39 15

Kinésithérapeute : M. Szymon

BARANSKI

3, Place de la Fontaine

Tél : 06 61 01 03 37 - Sur rendez-vous

L'agence postale communale :

10, Place de la Mairie Tél : 04 70 08 66 72

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h

Mercredi et samedi 10h-12h

Courrier relevé à 12h (samedi à 10h)

Gîte de groupe municipal (15 pers.) :

Rue du Dr. Conquet Ouvert toute l'année (3 chambres, salle de vie, cuisine équipée, douches, cour fermée). Photos et tarifs sur le site de la commune.

Réservations par tél : 06 47 71 83 03

ou par mail : gitemeaulne@orange